

COMMUNIQUE

Fractionnement des actions de la BANK OF AFRICA – COTE D'IVOIRE

Lors de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 05 avril 2017, les Actionnaires de la BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE (BOA-COTE D'IVOIRE) ont décidé de procéder au fractionnement des actions de la Banque dans un rapport de dix (10) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.

Cette opération se déroulera suivant les caractéristiques ci-après :

- Le nombre d'actions composant le capital de la société passera de deux millions (2 000 000) actions à vingt millions (20 000 000) ;
- La valeur nominale des actions sera désormais de mille (1 000) FCFA contre dix mille (10 000) FCFA auparavant.

Le fractionnement prendra effet à l'issue des formalités à accomplir auprès de la BRVM, le 26 octobre 2017.

La BOA-COTE D'IVOIRE remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Toute information complémentaire relative à cette opération peut être obtenue auprès de la Société de Gestion et d'Intermédiation BOA CAPITAL SECURITIES - téléphone : (225) 20-30-21-22 télécopie : (225) 20-32-04-68 E-mail : info@boacapital.com

Fait à Abidjan, le 10 octobre 2017

Le Directeur Général Adjoint **BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE**
Banque au Capital de 10 000 000 000 Francs CFA
B A 0032 E - R. C. N° 48 869 Abidjan
01 B. P. 4132 Abidjan 01
Tél.: 20 30 34 00 - Fax : 20 30 34 01
Télex 23 321 / 22 513 AF BANK CI
M Khalid LYOUBRE République de Côte d'Ivoire